

30. STANDARDS MONITEUR FÉDÉRAL

30.1 GÉNÉRALITÉS

30.1.1 DÉFINITION

Le Moniteur Fédéral est un Moniteur Club qui a évolué vers un enseignement plus approfondi de la plongée. Il s'occupe en particulier de la plongée thématique, des spécialités et se consacre à la gestion d'écoles de plongée ainsi qu'à l'organisation de stages importants de plongée.

30.1.2 PRÉROGATIVES DU MONITEUR FÉDÉRAL

Au-delà des prérogatives du Moniteur Club, le Moniteur Fédéral est formé, évalué et jugé qualifié pour :

- ◆ Créer et gérer une école de plongée au niveau de son enseignement.
- ◆ Organiser les sorties importantes de l'école de plongée y compris des sorties et stages mer.
- ◆ Evaluer le déroulement des épreuves théorique et en « Piscine » d'un brevet de plongeur 3★.
- ◆ Prendre en charge la formation et l'évaluation prévues des spécialités (à l'exception des brevets instructeurs de spécialités) et d'un brevet de plongeur 4★.
- ◆ Prendre en charge l'évaluation des brevets d'équivalence (hors spécialités).
- ◆ Relayer les décisions du Collège des Moniteurs Nationaux.

Sous la supervision directe d'un Moniteur National :

- ◆ Prendre en charge la formation et l'évaluation de brevets instructeur de spécialité (pour autant que le Moniteur National qui supervise dispose de la spécialité concernée).
- ◆ Former et évaluer les candidats Assistant Moniteur lors du stage de formation et évaluation à l'enseignement en « Piscine » et en théorie.
- ◆ Former et évaluer les candidats Moniteur Club lors du stage de formation et d'évaluation à l'enseignement en « Milieu Naturel ».

30.2 PRÉREQUIS À LA FORMATION

30.2.1 CONDITIONS GÉNÉRALES

- ◆ Être âgé de 18 ans au moins.
- ◆ Être détenteur du brevet Moniteur Club Lifras.
- ◆ Être membre d'un club affilié à la Lifras ayant statut d'école.
- ◆ Être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la plongée en ordre de validité.
- ◆ Être en possession du Certificat Fédéral de Premiers Secours (CFPS) en ordre de recyclage.
- ◆ Être en possession de la spécialité Plongeur Nitrox Confirmé.
- ◆ Être présenté par son club au moyen du formulaire ad hoc.
- ◆ Savoir parler, lire et écrire correctement le français (ou l'allemand – pour la Communauté germanophone).

30.2.2 CONDITIONS PARTICULIÈRES

PRÉSENTATION À L'EXAMEN THÉORIQUE :

Avant la présentation aux épreuves de la théorie, avoir 400 plongées dont au moins :

- ◆ 150 plongées en « Mer » :
 - ✓ 20 plongées (*) à l'air à 50 mètres (sans tolérance).
 - ✓ 40 plongées (*) à décompression obligatoire dont 10 comme chef de palanquée.
 - ✓ 50 plongées comme chef de palanquée.

(*) « *Mer à marée* » non acceptée.

PRÉSENTATION À L'ÉPREUVE PHYSIQUE DANS « NOS EAUX » :

Avant la présentation à l'épreuve physique chronométrée dans « Nos Eaux » :

- ◆ Avoir, depuis l'obtention du brevet Moniteur Club jusqu'au jour de l'épreuve physique chronométrée, effectué au moins 15 plongées de surveillance d'exercices.
- ◆ Avoir fonctionné pendant minimum 1 an comme MC.

PRÉSENTATION À L'ÉPREUVE DE RÉANIMATION :

Avant la présentation à l'épreuve de réanimation :

- ◆ Être en possession du Certificat Fédéral de Premiers Secours (CFPS) en ordre de recyclage.

PRÉSENTATION AU STAGE PÉDAGOGIQUE :

Avant la présentation du stage mer fédéral :

- ◆ Avoir suivi les modules de [formation théorique spécifiques](#) du monitorat fédéral (valable jusqu'au 31 décembre de la troisième année N+3).
- ◆ Avoir réussi le bilan théorique oral (valable jusqu'au 31 décembre de la troisième année N+3).
- ◆ Avoir réussi l'épreuve de sélection physique chronométrée préliminaire au stage (validité 1 an).
- ◆ Participer à un stage de formation pratique en « Mer » (du style 4★ ou « Coppens »).
Une participation dans un de ces stages étant valable jusqu'au 31 décembre de la troisième année N+3, elle doit être validée dans le cahier pédagogique par un Moniteur National.
- ◆ Participer au stage de formation de moniteurs de juin (facultatif).
- ◆ Participer à cinq formations pratiques dans les Associations Régionales (facultatif).

30.2.3 INFORMATIONS PRÉALABLES

Préalablement au premier cours ou pendant celui-ci, les documents et les informations suivantes doivent être mises à la disposition des candidats :

- ◆ Le cahier pédagogique.
- ◆ Prérequis à la formation.
- ◆ Prérogatives du Moniteur Fédéral.
- ◆ Contenu et déroulement de la formation.
- ◆ Coût, assurance et exigences administratives Lifras.
- ◆ Exigences morales et de sécurité du moniteur.
- ◆ Conditions d'homologation.

30.3 FORMATION

30.3.1 STRUCTURE

Les candidats Moniteurs Fédéraux doivent non seulement avoir des connaissances théoriques élargies de l'Assistant Moniteur et du Moniteur Club, mais aussi suffisamment de connaissances pour être capables d'assurer des cours théorique et pratiques, ainsi que les évaluations au-delà du tronc commun des brevets.

Ils doivent également connaître les exigences administratives, normatives et/ou légales en matière d'organisation de stage de formation et de direction d'une centre/club/école de plongée.

La formation est assurée par la Lifras ou au sein d'un club affilié à la Lifras ayant le statut d'école.

La formation s'effectue en classe (ou local adapté), en « Piscine » ainsi qu'en « Milieu Naturel ».

La formation se structure en quatre modules :

- ◆ Minimum 26 heures de cours portant sur les matières générales théoriques et les matières spécifiques Assistant Moniteur (*).
- ◆ Minimum 6 heures de cours portant sur les matières spécifiques Moniteur Club (*).
- ◆ Minimum 30 heures de cours portant sur les matières spécifiques Moniteur Fédéral.
- ◆ Minimum 4 jours de stage pédagogique en résidentiel – plongée en mer.

30.3.2 RESPONSABLE DE LA FORMATION

Le responsable de la formation et de l'évaluation théorique et pratique est titulaire au minimum du brevet de Moniteur National Lifras.

30.3.3 MATIÈRES THÉORIQUES GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES DE L'AM ET DU MC*

Voir chapitres [28.3.3](#) et [28.3.4](#) du Standard Assistant Moniteur Lifras et chapitres [29.3.3](#) et [29.3.4](#) du Standard Moniteur Club Lifras.

(*) *L'épreuve théorique AM/MC étant valable jusqu'au 31 décembre de la troisième année N+3, les candidats ayant réussi cette épreuve en sont dispensés si cette durée de validité n'est pas dépassée.*

30.3.4 MATIÈRES THÉORIQUES SPÉCIFIQUES AU MONITEUR FÉDÉRAL

ORGANISATION STAGE PLONGÉE PROFONDE :

Avoir les connaissances théoriques et les compétences techniques pour pouvoir organiser des stages 4★ (selon la législation locale).

MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT THÉMATIQUE :

Avoir les connaissances théoriques et les compétences techniques pratique pour pouvoir enseigner les techniques particulières de plongée (plongée sur épave, descente dans le bleu, plongée en mer à courant, plongée de nuit, orientation, faune & flore, plongée à décompression obligatoire, plongée à partir d'une embarcation, plongée profonde, etc.).

PRISE DE CONTACT AVEC DES CANDIDATS PLONGEURS :

- ◆ Savoir adapter les plongées d'exploration ou de formation en fonction du brevet et/ou de l'expérience des plongeurs.
- ◆ Savoir intégrer dans une palanquée des plongeurs hors Lifras et savoir interpréter les règlements lorsque des cas particuliers se présentent.

ENSEIGNEMENT DE L'ADMINISTRATION D'OXYGÈNE EN SITUATION D'URGENCE :

- ◆ Avoir des connaissances approfondies dans le domaine de l'administration d'oxygène en situation d'urgence.
- ◆ Connaître et savoir déployer les autres techniques de secours adaptées à un stage à partir d'un bateau en mer (étude de risque, chaîne de secours appropriée, la planification et la gestion de la sécurité, les moyens avancés de sécurité, etc.).

PLONGÉE À DÉCOMPRESSION OBLIGATOIRE :

- ◆ Avoir des connaissances approfondies dans le domaine de la décompression, en particulier sa gestion, les règles de bonnes pratiques, les particularités de moyens de décompression multiples au sein d'une même palanquée, les mécanismes qui l'influencent défavorablement, les protocoles particuliers.

30.3.5 STAGE PÉDAGOGIQUE FÉDÉRAL EN MER

OBJECTIF :

L'objectif de ce stage pédagogique est de préparer et évaluer les futurs Moniteurs Fédéraux à la formation de plongeurs expérimentés ainsi qu'à l'organisation de stage/sortie club de plongées en mer au départ d'un bateau.

DÉROULEMENT :

Les plongées pourront comporter des épreuves de sauvetage et de secourisme tant dans l'eau que hors de l'eau. Ces plongées pourront également être qualifiées «à thème» où l'accent sera mis sur l'aspect pédagogique en rapport avec un thème développé. Les thèmes pourront être par exemple : plongée sur épave, plongée profonde, orientation, découverte de la faune et de la flore, organisation de la sécurité lors d'un stage...

Les candidats effectueront les plongées en tant que chef de palanquée ou serre-file.

CONTENU :

- ◆ L'organisation et la gestion pratique de la plongée.
- ◆ Le briefing et le débriefing (chef de palanquée).
- ◆ Le contrôle du matériel (serre-file).
- ◆ Le secourisme actif à bord du bateau et le sauvetage au fond et en surface.
- ◆ Les qualités de moniteur (autorité, efficacité, clarté des instructions, camaraderie, contact humain, éthique, etc.).
- ◆ L'aspect formatif et pédagogique de la plongée.
- ◆ Les connaissances et la mise en œuvre des thèmes abordés à destination de plongeurs expérimentés.
- ◆ Le comportement en plongée.

Le nombre de présentation est illimité sous réserve des points suivants :

- ◆ A partir de la quatrième présentation, la participation financière demandée au candidat est triplée.
- ◆ La durée de validité de l'examen de la théorie (jusqu'au 31 décembre de la troisième année N+3) ; celui-ci est représenté si cette durée de validité est dépassée ou si le candidat se présente pour la quatrième fois au stage.

30.3.6 EVALUATION

Vu la nature évolutive des techniques, normes et dispositions légales en matière de plongée subaquatique, les protocoles détaillés d'épreuves, d'examen et de stage font l'objet d'un document annexe (cahier pédagogique).

EVALUATION THÉORIQUE :

La connaissance de la théorie est vérifiée par un examen écrit et oral. L'épreuve théorique est organisée par le Pôle Formation/Evaluation de la Commission de l'Enseignement de la Lifras une fois par an dans le premier trimestre. Cette épreuve est éliminatoire avec une seconde session de rattrapage optionnelle, portant sur les matières définies aux chapitres [30.3.3](#) et [30.3.4](#).

L'épreuve théorique est contrôlée par des jurys composés de Moniteurs Nationaux Lifras.

PREMIÈRE SESSION :

- ◆ Réussite directe : moyenne $\geq 10/20$.
- ◆ Echec direct : moyenne inférieure ou égale $\leq 6/20$.

SECONDE SESSION : ORGANISÉE DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT L'EXAMEN :

- ◆ Réussite seconde session : moyenne $\geq 10/20$.

EPREUVE PHYSIQUE DANS « NOS EAUX » :

L'épreuve physique dans « Nos Eaux » est organisée par le Pôle Formation/Evaluation à une date fixée avant le stage pédagogique. Elle consiste en une épreuve de palmage chronométrée.

Voir document « Épreuve physique de palmage MF/MN ».

Cette épreuve est éliminatoire avec une seconde session de rattrapage optionnelle.

Elles sont contrôlées par un jury composé de Moniteurs Nationaux Lifras.

EPREUVE DE RÉANIMATION :

L'épreuve de réanimation est organisée en Belgique par le Pôle Formation/Evaluation à une date fixée avant le stage pédagogique en mer. Elle se déroule en 2 parties :

1. Rappels théoriques et pratiques d'une RCP avec un masque oronasal de réanimation.
2. Evaluation d'une réanimation réalisée par le candidat sur un mannequin de formation RCP. En cas d'échec, le candidat peut recommencer l'épreuve une fois.

Cette épreuve n'est pas éliminatoire mais est comptabilisée (réussie ou ratée) comme action « Gestion d'un incident surface » lors de la délibération du stage final en mer.

Cette épreuve est contrôlée par un jury composé de moniteurs nationaux Lifras et de spécialistes en RCP.

STAGE FINAL EN MER :

Les épreuves pédagogiques lors du stage final en mer sont également organisées par le Pôle Formation/Evaluation une fois par an. Un Moniteur National est désigné président de stage et endosse le rôle de directeur de plongée.

Les candidats réalisent huit plongées en mer au départ d'un bateau (selon les possibilités de la météo et de l'organisation).

Les palanquées sont généralement composées de :

- ◆ Deux ou trois Moniteurs Nationaux (un comme observateur dans le cas de trois Moniteurs Nationaux Lifras).
- ◆ Deux candidats au maximum.

Evaluation continue - chaque plongée est évaluée individuellement sur base de différents critères :

- ◆ Actions : esprit d'équipe, remontée technique, sauvetage en force, gestion d'un incident surface.

- ◆ Appréciation globale : en plus du débriefing fait au candidat pour les 2 premières plongées, jusqu'à maximum 3 remarques écrites seront communiquées au candidat et à son jury pour la plongée suivante.
- ◆ Catégories : connaissances, pédagogie, organisation de plongée, technique de plongée.
- ◆ Autres remarques.

En cas d'échec au stage final, un débriefing est organisé par le président de stage avec les candidats concernés, endéans le mois qui suit la proclamation des résultats.

30.4 HOMOLOGATION

Le candidat doit :

- ◆ Satisfaire aux prérequis de la formation.
- ◆ Satisfaire aux exigences de l'épreuve physique.
- ◆ Avoir réussi les épreuves de théorie.
- ◆ Avoir réussi le stage pédagogique en mer.